



**PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL  
DU VENDREDI 29 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 29 mars à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

**Étaient présents** : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mme Mireille DUFOUR et MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Christian GABRIEL, Henri GIRARD, Nicolas JOYAU, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

**Étaient excusés** : Mme Claude GLASSON, MM. Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Jean-Luc GUILLOUARD, Gérard POULAIN et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

**Pouvoirs** : M. Jacques TALBOT à M. Jacques LELANDAIS, M. Gérard POULAIN à M. Joël BELLANGER et M. Jean-Luc GUILLOUARD à Mme Jacqueline ANDRE.

**Étaient également présents** : M. Bruno DELIQUE, Directeur Général, M. Bruno LEMOIGNE, Directeur Général Adjoint, M. Jérôme DANIEL, Directeur du Département Administration-Finances et Mme Nathalie NIGAIZE, Responsable des Assemblées.

**Secrétaire de séance** : M. Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres en exercice ; le quorum est donc de 13. M. Jacques LELANDAIS constatant la présence de 19 membres, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

**I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

- Approbation du procès-verbal du 28 février 2019
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Actualités
- Échéancier - 1er semestre 2019

**II. TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- Aides au développement du réseau électrique

**SOLIDARITE**

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

**TRAVAUX**

- Programme d'extension du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2019
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2019
- Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3ème tranche 2019
- Programme de rénovation esthétique de postes de transformation
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

**CONCESSIONS GAZ**

- Avenants aux conventions de concessions gaz ANTARGAZ-FINAGAZ - DSP 1 - 2 et 3

**CONCESSION ELECTRICITE**

- Avenant à la convention de branchement

**ADMINISTRATION-FINANCES**

- Tableau des effectifs
- Financements de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours
- Abandons de créances et admission en non-valeur 2017-2018

**ENERGIE**

- Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
- Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET
- Etudes Energétiques - Aides financières – Communauté Urbaine de Caen la Mer

**III. DOSSIERS****BUDGET PRINCIPAL**

- Compte administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Budget primitif 2019 – Budget Principal
- Gestion pluriannuelle des investissements – autorisations de programme et crédits de paiement

**BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ENR**

- Compte administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Budget primitif 2019 – Budget Annexe « EnR »

**BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » - MD**

- Compte administratif 2018
- Affectation du résultat 2018
- Budget primitif 2019 – Budget Annexe « Mobilité Durable »

**AIDES ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2019****ECLAIRAGE PUBLIC - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

- Bilan 2018 et Prévisions 2019
- Forfaits, prestations optionnelles 2019
- Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »

**SIGNALISATION LUMINEUSE - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

- Bilan 2018 et Prévisions 2019
- Forfaits, prestations optionnelles 2019
- Conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »

**BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES - TARIFICATION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

- Tarification
- Conditions d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques »

**ENERGIES RENOUVELABLES - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES****RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR ET/OU DE FROID - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES****CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES****I - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT****1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 FEVRIER 2019**

M. le Président soumet au Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 22 février 2019, qui leur a été transmis avec leur convocation.

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 22 février 2019 est adopté à l'unanimité.*

## 2) COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. Jacques LELANDAIS rend compte des délégations qu'il a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le dernier Bureau Syndical. La liste a été transmise aux élus préalablement à la réunion (**annexe 1**).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

## 3) ETAT DES CONSULTATIONS

### o Consultations en cours

M. Bruno DELIQUE présente les consultations en cours, à savoir :

OBJET/LOT	TYPE DE PROCEDURE
Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un Système d'Information et d'Aide à la Décision SIAD	Dialogue compétitif
Marché travaux et maintenance EP/SL	Appel d'offres
Accord-cadre général transformateurs, postes de transformation et armoires de coupure	
Traitement des poteaux bétons déposés	MAPA > 50 000 € HT
Prestations de communication : éditions, conception graphique et impression	
Réparation et entretien du parc de véhicules du SDEC ÉNERGIE	
Fourniture de carburants par cartes accréditives	
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-la-Meudrac (14)	MAPA < 50 000 € HT

*Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.*

### o Compte-rendu des décisions du Président

Objet	Décision
Convention constitutive de groupement de commande 2020 Fourniture de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité	Signer la convention constitutive de groupement de commande 2020, avec le SIEGE 27, pour la fourniture de transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.*

## o Résultats de consultations – MAPA &gt; 50 000 € HT

OBJET	LOT		ATTRIBUTAIRE
Fourniture de panneaux à messages variables	1	Panneaux à messages variables posés directement sur des mâts d'éclairage	ELANCITE
	2	Panneaux à messages variables à simple et double face posés sur des mâts indépendants	CHARVET INDUSTRIES
Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel			ZG LIGHTING France
Réalisation de 4 installations photovoltaïques	1	Brémoy et Livarot-Pays-d'Auge	LAMOUR
	2	Douvres-la-Délivrande	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution des marchés :

- de fourniture de panneaux à messages variables,
- de fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel,
- de réalisation de 4 installations photovoltaïques sous réserve de la confirmation pour le lot 1, de la participation de la commune de Livarot Pays d'Auge au coût de désamiantage de la toiture et pour le lot 2, de l'obtention des financements TEPCV

Sous réserve :

- pour le lot 1, de la prise en charge par la commune de Livarot Pays d'Auge, pour l'année 2019, du coût de l'évacuation et de la destruction des plaques amiantées s'élevant à 4 150,00 € HT et, pour l'année 2020, des frais de désamiantage de la couverture s'élevant à 18 500,00 € HT ;
- pour le lot 2, de l'obtention des financements TEP CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) mobilisés par la CDC Cœur de Nacre
- **CHARGE** le Président de l'exécution de ces décisions en l'autorisant à signer tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...).

## o Résultats de consultations – MAPA &lt; 50 000 € HT – Décisions du Président

OBJET	ATTRIBUTAIRE
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité RGD	Attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en conformité RGD à NUMEXTER, pour un montant total de 16 100 € HT, Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...).
Le cadastre solaire	Attribuer le marché du cadastre solaire à IN SUN WE TRUST pour un montant total de 31000 € HT sur 5 ans, Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...).
Solution de gestion dématérialisée des actes administratifs	Attribuer le marché de fourniture d'une solution de gestion dématérialisée des actes administratifs à la société OXYAD SOFTWARE (69) pour un montant de 18 819 € HT, Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...).
Audit de renouvellement de certification ISO 9001 «Système de management de la qualité»	Attribuer le marché de service pour la réalisation d'Audits de renouvellement de certification ISO 9001 « Système de management de la qualité » à la société APAVE CERTIFICATION (75) pour un montant de 5 500 € HT, Signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...).

Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.

o **Sous traitance**

Dans le cadre de ses marchés de travaux souterrains, le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande de sous-traitance suivante, pour l'année 2019 :

Lot	Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 12 CC Normandie – Cabourg Pays d’Auge	SPIE	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés : renforcement de réseau électrique « BT CROIX KERPIN » à Brucourt	13 735,00 €

*Le Bureau Syndical prend acte de cette sous-traitance.*

o **Reconductions de marchés – Luminaires peints routiers**

Titulaire	Durée (en mois)	Début de marché	Fin du marché	Renouv N°
SIGNIFY	12	26/06/2018	25/06/2021	1

*Le Bureau Syndical prend acte de cette reconduction de marché.*

#### **4) ACTUALITES**

---

• **NOUVEAU REPRESENTANT AU COMITE SYNDICAL**

Comme annoncé lors du dernier Comité Syndical du 28 février, la Commission Locale d’Energie du printemps de Lisieux-Moyaux, s’est notamment réunie le 19 mars pour procéder à l’élection d’un nouveau représentant au Comité Syndical, suite à vacance de poste.

M. Jean-Claude RUAUX, délégué de Marolles, a ainsi été élu pour représenter sa CLE au Comité Syndical.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

• **ENEDIS - RENCONTRES ELUS COLLECTIVITES 2019**

Pour cette année, et du fait, notamment, d’un taux de participation en forte diminution lors de leurs précédentes réunions « cantonales », Enedis nous informe changer la formule de ces réunions annuelles à destination des élus du département.

Celles-ci se dérouleront sur 5 matinées, organisées dès 9h30 (déroulé : accueil café, courte réunion Enedis avec films élus et industriels locaux, visite des animations métiers, cocktail) ;

Elles permettront de mettre en avant les équipes d’exploitation et de présenter leurs métiers au travers d’animations ludiques.

Le Président et le Directeur Général du SDEC ÉNERGIE témoigneront, au travers d'interviews filmées, abordant notamment : la perception des activités d'Enedis par le syndicat, ses attentes, ses satisfactions et insatisfactions, les enjeux de l'énergie dans le Calvados et son évolution dans le futur.

Un ou plusieurs élus du SDEC ÉNERGIE accompagnés d'un cadre dirigeant du syndicat sont invités à participer à ces réunions et à intervenir en fin de séance.

Date	Lieu de la réunion	Cadre dirigeant
Mardi 14 mai	COLOMBELLES - Centrale solaire	Bruno DELIQUE
Mardi 21 mai	BAYEUX - Base Opérationnelle	Wilfried KOPEC
Jeudi 23 mai	FALAISE - Château Fresnaie	Philippe LANDREIN
Mardi 28 mai	LISIEUX - Base Opérationnelle	Stéphane LEBARBIER
Mercredi 29 mai	VIRE-NORMANDIE - SDIS Vaudry	Frédéric LEROY

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

#### • CONSTITUTION DES COMMISSIONS INTERNES

M. Gérard MARIE, après avoir participé aux réunions de la commission « Concession électricité » élargie au Bureau Syndical, pendant la période des négociations, a émis le souhait de faire partie de cette commission pour contribuer à l'ensemble de ses travaux à venir.

Le Président propose au Bureau Syndical, en accord avec M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de cette commission, cette adaptation de la composition de la commission « Concession électricité ».

*Le Bureau Syndical valide cette proposition.*

#### • REVISION DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

Pour faire suite à l'approbation du projet de révision des statuts du SDEC ÉNERGIE par le Comité syndical du 28 février dernier, et conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une notification a été adressée le 15 mars dernier, à l'ensemble des membres du syndicat, les invitant à s'exprimer sur cette adaptation statutaire.

Les récentes commissions locales ont permis de présenter le détail de cette révision statutaire qui verrait le syndicat se doter de cinq compétences supplémentaires à la carte, compétences liées au petit cycle de l'eau.

Le Président expose que de nombreuses remontées du terrain et des échanges avec des partenaires et des élus soulèvent un certain nombre d'interrogations.

En effet, beaucoup d'élus, de délégués ou de maires, s'ils comprennent la démarche du SDEC ÉNERGIE, sont interrogatifs quant à la juxtaposition des décisions que nombres d'entre eux auront à prendre d'ici les toutes prochaines semaines :

- Il leur est demandé de délibérer avant le 15 juin pour statuer sur une modification des statuts permettant à des membres du SDEC ÉNERGIE de transférer leurs compétences eau et/ou assainissement,
- De nombreuses communes doivent, par ailleurs, délibérer avant le 30 juin pour éventuellement décider du report jusqu'en 2026, de l'exercice de ces compétences par leur communauté de communes,
- Et de nombreuses communes seront destinataires, au second trimestre de l'année, du rapport d'expertise diligentée par leur communauté de communes, quant au bilan et perspectives de l'exercice de ces compétences sur leur territoire.

Dans ce contexte, l'initiative du syndicat, sans être remise en cause, est perçue comme un rajout supplémentaire pouvant complexifier leur décision.

A cela, le Conseil Départemental du Calvados (CD14), qui en fait le même constat, rajoute, comme certains maires d'ailleurs, que la proximité des prochaines échéances électorales, pourrait conduire certaines collectivités à ne pas se prononcer sur ce projet de révision statutaire. De plus, le CD14 a émis des réserves sur la démarche du syndicat, considérant que son service IngéEAU est de nature à pouvoir accompagner les communautés de communes sur ces compétences.

Le Président conclut en précisant que le planning du syndicat est perçu comme étant plutôt à contre temps, même s'il peut être expliqué par la réalité des choses : à savoir que ces compétences doivent être exercées, par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sauf activation de la minorité de blocage.

Après en avoir informé les membres de la commission ad'hoc, le Président a souhaité saisir le Bureau Syndical de cette problématique et invite ses membres à s'exprimer sur ce point.

Après de nombreux échanges, où différents points de vue ont pu s'exprimer et différentes hypothèses évaluées, le Bureau Syndical propose de soumettre au Comité Syndical du 4 avril 2019, la suspension de la procédure de ratification des statuts par les membres du syndicat, le temps nécessaire, pour que :

- Les communes concernées se prononcent sereinement sur un report ou non de l'exercice de ces compétences par les communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Le Syndicat puisse éclaircir avec le Département les contributions respectives de chacun (sécurisation des réseaux, contrôle des fermiers ....) ;
- Les nouvelles équipes municipales se mettent en place et appréhendent tous les enjeux de l'exercice de ces compétences.

A la demande de M. Henri GIRARD, M. le Président propose au Bureau Syndical d'inviter, dès à présent, par courriel, l'ensemble des collectivités membres du syndicat, à suspendre leurs délibérations, dans l'attente de la décision du Comité Syndical.

*Le Bureau Syndical valide cette proposition.*

#### • **ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2019**

M. le Président rappelle que la prochaine réunion du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE aura lieu le 4 avril 2019, à 14h, dans la salle Normandie de la CCI de Caen Normandie à St Contest, selon l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Président :**
  - Présentation des nouveaux représentants ;
  - Agenda du Comité Syndical ;
  - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 ;
  - Révision des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
  - Avenant à la convention de branchement ;
  - Avenants aux conventions de concessions gaz ANTARGAZ-FINAGAZ – DSP 1 – 2 et 3 ;
  - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- **Dossiers :**
  - Budget principal et 2 budgets annexes : Comptes de gestion, Administratif 2018, Affectation du résultat 2018 et budget primitif 2019.
  - Aides et contributions financières 2019 ;
  - Barème des extensions de réseaux électriques ;
  - Forfaits, tarification et conditions techniques, financières et administratives des compétences à la carte.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide l'ordre du jour ainsi présenté.*

## 5) ECHEANCIER

Suite aux différents échanges des élus en réunions de commissions internes et à certaines modifications intervenues depuis, M. Bruno DELIQUÉ présente les échéances du 1<sup>er</sup> semestre 2019 (en rouge, échéances annulées ou modifiées, en vert, nouvelles échéances) :

MARS 2019		
SIGNATURE CONTRAT PATRIMONIAL BOIS AVEC L'ADEME	Les membres de la commission Energie	Vendredi 29 mars 12h15
AVRIL 2019		
COMITE SYNDICAL	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 4 avril 14h00
CONFERENCE NOME	J. LELANDAIS, B. LEJEUNE, A. LIARD	Mardi 9 avril 10h00 - DREAL
FENO	Le grand public	du 11 au 14 avril Parc expo de Caen
COMITE SYNDICAL, si quorum non atteint le 4 avril	Les représentants au Comité Syndical	Jeudi 11 avril 14h00
INAUGURATION DU « CHEMIN DE LA MEMOIRE ET DE LA RECONNAISSANCE »	Les membres du Bureau Syndical	Samedi 13 avril - 11h Espace Peregory Grandcamp-Maisy
		Samedi 13 avril - 17h Monument Cole - Carentan
		Dimanche 14 avril - 11h Monument Bill Millin Colleville- Montgomery
		Mercredi 17 avril - 11h Place de la Fontaine Port en Bessin-Huppain
		Mercredi 17 avril - 17h Monument des Royal Winnipeg Rifles Courseulles Sur Mer
CAO	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Vendredi 19 avril 09h30
COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 23 avril 9h30/11h00
COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 23 avril 14h00
COMMISSION TRAVAUX	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 24 avril 14h00
COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 25 avril 10h00
COMMISSION SOLIDARITE	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 25 avril <del>14h00</del> 10h Cormolain avec visite travaux de rénovation énergétique sur Bayeux
COMMISSION CONCESSIONS GAZ	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 25 avril 15h00
COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 26 avril 9h30
CCSPL	<del>J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, B. LEJEUNE, G. CHESNEL, C. POISSON</del>	<del>Vendredi 26 avril 14h30</del>
COMMISSION ENERGIE	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M. DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 29 avril 14h00

MAI 2019		
<b>SIGNATURE DE LA CHARTE REGION/TEN CONFERENCE DES PRESIDENTS DU TEN</b>	J. LELANDAIS, C. GOURNEY-LECONTE, P. LAGALLE	Jeudi 2 mai Journée
<b>COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE</b>	Les représentants du collège du SDEC ÉNERGIE	Mardi 14 mai 14h00
<b>CAO</b>	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Jeudi 16 mai 09h30
<b>BUREAU SYNDICAL</b>	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 17 mai 9h30

JUN 2019		
<b>COMMISSION ENERGIE</b>	C. GOURNEY-LECONTE, F. BLIN, C. CHESNEL, M.DUFOUR, JY. HEURTIN, N. JOYAU, G. MANACH	Lundi 3 juin 14h00
<b>COMMISSION ADMINISTRATION FINANCES</b>	P. LAGALLE, J. BELLANGER, A. BOUJRAD, H. GIRARD, B. LEJEUNE, J. TALBOT	Mardi 4 juin 9h30/11h00
<b>COMMISSION CONCESSION ELECTRICITE</b>	B. LEJEUNE, H. GIRARD, C. GOURNEY-LECONTE, N. JOYAU, A. LIARD, J. ROYER	Mardi 4 juin 14h00
<b>COMMISSION TRAVAUX</b>	A. LIARD, J. ANDRE, R. BOUGAULT, C. GLASSON, JL. GUILLOUARD, A. LE FOLL, G. MANACH	Mercredi 12 juin 14h00
<b>COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	JY. HEURTIN, JL. GUILLOUARD, J. BELLANGER, R. BOUGAULT, G. MARIE, G. POULAIN, J. TALBOT	Jeudi 13 juin 10h00
<b>COMMISSION SOLIDARITE</b>	C. POISSON, F. BLIN, C. GLASSON, P. LAGALLE, G. POULAIN	Jeudi 13 juin 14h00
<b>COMMISSION CONCESSIONS GAZ</b>	J. ANDRE, C. GABRIEL, N. JOYAU, G. MARIE	Jeudi 13 juin 15h00
<b>COMMISSION NOUVELLES TECHNOLOGIES</b>	C. CHESNEL, A. BOUJRAD, C. GABRIEL, H. GIRARD, A. LE FOLL, C. POISSON, J. ROYER	Vendredi 14 juin 9h30
<b>RASSEMBLEMENT CLASSES DEFI ECOLE</b>	Les représentants à la CCTE et les membres du BS	Vendredi 14 juin 10h Centre des congrès de Caen
<b>JOURNEE DU PERSONNEL</b>	Le personnel du SDEC ÉNERGIE et les élus du Bureau Syndical	Journée du Vendredi 21 juin
<b>CAO</b>	J. LELANDAIS, H. GIRARD, P. LAGALLE, B. LEJEUNE, A. LIARD, F. BLIN	Mardi 25 juin 9h30
<b>BUREAU SYNDICAL</b>	Les membres du Bureau Syndical	Vendredi 28 juin 9h30

Chaque élu du Bureau Syndical sera destinataire, la semaine qui suit cette séance, d'un tableau détaillé de l'échéancier pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et valide les modifications présentées.*

## II – COMMISSIONS INTERNES

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 19 mars 2019.

#### 6) AIDES AU DEVELOPPEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

La commission a étudié les demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux.

La liste des bénéficiaires a été remise préalablement aux membres du Bureau Syndical – annexe 13 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

### SOLIDARITE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge de la solidarité, présente les travaux de la commission, réunie le 19 mars 2019.

#### 7) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet	Décision
<p>Aides financières Impayé de gaz propane réseau  CCAS d'Orbec</p>	<p>Accorder une aide financière de 200 € au CCAS d'Orbec, au bénéfice d'une famille résidant sur la commune, pour le règlement de sa facture de gaz propane réseau, Imputer la dépense à l'article 6574 du budget principal, Signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre.</p>

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

## 8) SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Afin de renforcer les actions de prévention du SDEC ÉNERGIE, dans le domaine de l'amélioration thermique de logements des familles les plus démunies, le Bureau Syndical du 8 juin 2018, a autorisé le Président du SDEC ÉNERGIE à signer des conventions de partenariat avec différents acteurs associatifs du secteur de l'amélioration de l'habitat, que sont la fédération SOLIHA et les associations INHARI et CDHAT.

Dans ce contexte, après examen des dossiers, la commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur trois demandes d'aides reçues de SOLIHA :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
FALAISE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose menuiseries (porte, baie coulissante) avec volets roulants électriques,</li> <li>- isolation par l'extérieur,</li> <li>- remplacement chaudière gaz par condensation, VMC hygro B.</li> </ul>	48%	2 000 €	2 250 €
SOUMONT-SAINT-QUENTIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Isolation combles perdus</li> </ul>	36%	2 000 €	2 250 €
LIVAROT-PAYS-D'AUGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des combles perdues et d'une partie des murs,</li> <li>- Remplacement des menuiseries,</li> <li>- Installation d'un poêle à bois.</li> </ul>	29%	1 000 €	Dossier rejeté

\* frais de gestion opérateur inclus.

Au regard de la situation sociale de cette demande, le Président propose aux membres du Bureau Syndical d'attribuer les aides telles que proposées ci-dessus.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution des aides proposées ci-dessus (frais de gestion opérateur inclus) pour la rénovation des logements situés sur les communes de Falaise et de Soumont-saint-Quentin ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

### TRAVAUX

Monsieur Alain LIARD, Vice-Président en charge des travaux, présente les travaux de la commission, réunie le 13 mars 2019.

## 9) PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2019

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 17 projets, pour un montant de 284 485,87 HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 14 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

### 10) PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 3EME TRANCHE 2019

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 4 projets, pour un montant de 227 525,37 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

### 11) PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2019

La commission propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 12 projets, pour un montant de 1 115 577 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 15 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2019, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 12) PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DE POSTES DE TRANSFORMATION

La commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 9 demandes de rénovations de postes de transformation pour un montant net de 13 544,00 €.

La liste de ces projets a été transmise préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 17 de la note jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** les travaux de rénovation de postes de transformation proposés ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6228 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

## 13) DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

### o Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales, conformément aux conditions actées par délibération du Bureau Syndical du 18 janvier 2019 - N°2019-01-/BS/DB-10.

Les 3 conventions proposées portent sur les dossiers suivants :

Commune	Lotissement	Aménageur / lotisseur	Descriptif des travaux	Coût HT estimé des travaux de desserte
GAVRUS	Les Grands Champs	MERCATOR	Pose de 130 ml de réseau BT souterrain et réalisation de 7 branchements	14 199,08 €
VIEUX	Le Clos des Gâbles	ARKETYPE IMMOBILIER	Pose de 115 ml de réseau BT souterrain et réalisation de 10 branchements	15 846,22 €
GRAYES-SUR-MER	LES COTEAUX DU MARAIS II	LOTIXIAL	Pose de 547 ml de réseau BT souterrain et réalisation de 31 branchements	58 128,28 €

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter les trois conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

### o Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité

La commission propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour des travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Désignation de l'effacement coordonné des réseaux concerné	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet	Annexe
VIRE NORMANDIE (Truttemer-le-Grand)	A	RUE DE L'AMIRAL LATHAM - PLACE GEORGES PATARD	Eclairage public	492 561,17 €	110 495,53 €	22%	18

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Rue de l'Amiral et Place Georges Patard" sur le territoire de la commune déléguée de Truttemer-le-Grand ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 819 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

## CONCESSIONS GAZ

Mme Jacqueline ANDRE, Vice-Présidente en charge des concessions gaz, présente les travaux de la commission, réunie le 19 mars 2019.

### 14) AVENANTS AUX CONVENTIONS DE CONCESSIONS GAZ ANTARGAZ-FINAGAZ – DSP 1 – 2 ET 3

Par contrats, le SDEC ÉNERGIE a confié au concessionnaire ANTARGAZ-FINAGAZ, l'exécution de prestations de distribution publique de gaz combustible (Délégation de Service Public – DSP n°1 de 2005, n°2 de 2007 et n°3 de 2008).

Compte-tenu de la nécessité d'intégrer différentes évolutions à ces contrats, la commission proposera au Bureau Syndical de donner son avis sur la rédaction d'un avenant pour chaque concession, ayant pour objet de :

1. compléter les dispositions du cahier des charges afin de rappeler les obligations qui s'imposent aux parties dans le cadre des échanges de données ayant un caractère personnel, nécessaires à l'exécution de la convention de DSP (applicable aux DSP 1, 2 et 3) ;
2. compléter le catalogue des prestations qui ne mentionne pas la prestation de location d'un poste de détente/comptage pour les usagers disposant une installation intérieure dont le débit est supérieur à 16m<sup>3</sup>/h (applicable aux DSP 1, 2 et 3) ;
3. préciser les modalités d'intégration du réseau privé de distribution de gaz du lotissement des « Forgettes », situé sur le territoire de la commune déléguée de Noyers Bocage (Val d'Arry) (applicable à la DSP 2).

Le projet d'avenant au contrat de concession DSP n°2 de 2007, reprenant ces 3 évolutions, a été transmis préalablement aux membres du Bureau Syndical - annexe 19 de la note jointe à la convocation.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions d'avenants à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

**CONCESSION ELECTRICITE**

M. Bernard LEJEUNE, Vice-Président en charge de la concession électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 12 mars 2019.

**15) AVENANT A LA CONVENTION DE BRANCHEMENT**

L'article 5 de l'annexe 1 du Cahier des Charges de la concession électricité dispose que, dans le cadre des travaux de raccordement, le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage des travaux d'extension du réseau basse tension, et Enedis est maître d'ouvrage des branchements.

Dans ce cas, et pour simplifier la coordination des travaux de raccordement, le même cahier des charges introduit une convention dite « convention de branchement » qui permet au SDEC ÉNERGIE de désigner et de superviser les entreprises en charge de la réalisation des travaux de branchement.

Pour rappel, cette convention prévoit notamment que :

- les travaux de branchement sont facturés au demandeur du raccordement par le concessionnaire ;
- la part des ouvrages de branchement, réalisée par le SDEC ÉNERGIE, fait l'objet d'un reversement forfaitaire d'un montant de :

	Branchement de type 1	Branchement de type 2
Partie publique (liaison A) : du point de raccordement au réseau au coupe-circuit principal individuel (CCPI)	600 € HT	600 € HT
Partie privée (liaison D) : du coupe-circuit principal individuel à l'appareil général de commande et de protection (AGCP).	400 € HT	200 € HT
Pour le branchement de type 2, la liaison D raccorde le CCPI au coffret de comptage.		

Les 6 premiers mois de mise en œuvre de cette convention de branchement ont mis en évidence, tant pour ENEDIS que pour le SDEC ÉNERGIE, la nécessité de l'amender pour garantir une optimisation de la réalisation de ces travaux de branchement sur les aspects sécurité électrique et qualité de services aux usagers concernés.

Il est proposé au Comité Syndical d'adapter cette convention sur les points suivants :

- Définition plus précise du contenu des travaux de branchement réalisés par le SDEC ÉNERGIE ;
- Exclusion du champ de la convention de la réalisation de la liaison D pour les branchements de type C4 – supérieur à 250 kVa - très peu nombreux au regard des branchements de type C5 et réclamant des matériels spécifiques ;
- Remise gracieuse des fournitures nécessaires à la réalisation du branchement (coffret Linky, platine support ...) par le concessionnaire aux entreprises désignées par le SDEC ÉNERGIE ;
- Pose de ces fournitures par les entreprises désignées par le SDEC ÉNERGIE, moyennant rétribution ;
- Modification du montant du remboursement forfaitaire pour la partie privée uniquement afin de tenir compte de cette prestation supplémentaire :

	Branchement de type 1	Branchement de type 2
Partie privée (liaison D) : du coupe-circuit principal individuel à l'appareil général de commande et de protection (AGCP).	500 € HT	200 € HT
Pour le branchement de type 2, la liaison D raccorde le CCPI au coffret de comptage.		

- Actualisation du montant du remboursement forfaitaire par avenant.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition d'avenant à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

**ADMINISTRATION-FINANCES**

M. Philippe LAGALLE, 2ème Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission, réunie le 12 mars 2019.

**16) TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le cadre de la déclaration de ses effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SDEC ÉNERGIE enregistre la mise en disponibilité d'un agent effectif au 31 décembre 2018. Il s'agit de M. Christophe MORIN qui assurait, comme mission principale, celle de contrôleur de gestion.

La commission « Administration-Finances », réunie le 12 mars 2019, propose au Bureau Syndical de clôturer le poste d'attaché titulaire de ce dernier, au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et d'ouvrir un poste d'ingénieur contractuel au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Le tableau des effectifs correspondant a été transmis aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 20 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la déclaration des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **DECIDE** de clôturer le poste d'attaché titulaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'ingénieur contractuel au 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- **CHARGE** le Président à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

**17) FINANCEMENTS DE LA PART A CHARGE DES COLLECTIVITES PAR RECOURS AU FONDS DE CONCOURS**

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités membres par recours au fonds de concours.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 4 avril prochain devra se prononcer sur les nouveaux projets suivants, présentés depuis le Comité Syndical du 28 février 2019 :

N° dossier	Commune	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant HT	Participation communale	Fonds de concours
18AME0131	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	RUE DE LA HAULE	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	124 498,10	104 206,66	93 373,58
18EPI0382	HIEVILLE	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT GIRATOIRE TRAVAUX PREPARATOIRES	ECLAIRAGE PUBLIC	7 639,30	5 729,48	5 729,48
19EPI0264	OUISTREHAM	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES DE L'ARMOIRE 18	ECLAIRAGE PUBLIC	12 418,49	9 934,79	9 313,87
<b>TOTAL</b>				<b>144 555,89</b>	<b>119 870,93</b>	<b>108 416,92</b>

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités membres par recours au fonds de concours, à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

### 18) ABANDONS DE CREANCES ET ADMISSION EN NON-VALEUR 2017-2018

Il est constaté des écarts de règlement pour des sommes extrêmement faibles (centimes d'euros) au regard des titres.

Dans ce contexte, et à la demande expresse de Madame la Trésorière, la commission proposera de mettre en œuvre l'admission en non-valeur pour les dossiers suivants :

ANNEE	TIERS	SOLDE
2017	ST COME DE FRESNE	0,30
	LEFFARD	0,93
	NORON L'ABBAYE	0,60
2018	SOUMONT SAINT QUENTIN	0,30
	M. BOUET Dominique	3,00
	EMIEVILLE	0,30
	LOUCELLES	0,05
<b>TOTAL</b>		<b>5,48</b>

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** les abandons de créances présentées, pour un montant total de 5,48 € ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

#### ENERGIE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-Présidente en charge de l'Energie, présente les travaux de la commission, réunie le 11 mars 2019.

### 19) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT, EN VERTU DE LA DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

Objet	Décision
<b>Aides financières</b> <b>Achat d'un véhicule électrique</b>  <b>Bretteville-sur-Odon</b>	Accorder une aide financière de 2 000€, à la commune de Bretteville-sur-Odon (catégorie A) pour l'achat d'un véhicule électrique, pour les besoins de la collectivité,  Imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal,  Signer la convention de partenariat correspondante et de la mettre en œuvre.
<b>Sollicitation des aides LEADER</b>  <b>Centrale photovoltaïque de la communauté de communes Cœur de Nacre (Aquanacre)</b>	Solliciter les aides LEADER pour un montant de 20 000 €,  Imputer la recette à l'article 1312 du budget de la régie « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE,  Signer tous les documents se rapportant à cette décision,

*Le Bureau Syndical prend acte de ces décisions.*

## 20) PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - PCAET

Le SDEC ÉNERGIE a été sollicité, le 6 mars dernier, par la Communauté de communes de Honfleur-Beuzeville pour un accompagnement complet (coordination et animation de la démarche, réalisation du diagnostic du territoire et du plan d'actions) pour l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET.

Le coût de réalisation d'un PCAET (valorisation de l'accompagnement du syndicat) est estimé entre 30 et 60 000€, selon la taille de la Communauté de communes.

En application des aides financières adoptées par le Comité Syndical du 5 avril 2018, il revient au Bureau Syndical de définir la contribution du syndicat, sur proposition de la commission Energie.

Compte tenu des dispositions prises pour les 4 précédentes communautés de communes qui ont sollicité un accompagnement complet du syndicat dans l'élaboration de leur PCAET, la commission propose au Bureau Syndical la prise en charge totale de la réalisation du PCAET de la Communauté de communes de Honfleur-Beuzeville.

Le Président soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

*Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la prise en charge totale de l'accompagnement de la Communauté de communes de Honfleur-Beuzeville pour la réalisation de son PCAET ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

## 21) ETUDES ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES – COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER

La Communauté Urbaine de Caen la Mer a sollicité le SDEC ÉNERGIE pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'un audit énergétique pour 5 bâtiments publics, appartenant à différentes collectivités de son territoire.

Le montant de ces audits groupés, réalisés par le bureau d'études AFCE, s'élève à 16 950 € HT, réparti comme suit :

Commune	Bâtiment	Coût de l'audit	Aide du SDEC ÉNERGIE
Bénouville	Salle polyvalente / école maternelle	3 300 €	660 €
Démouville	Ecole maternelle	3 150 €	630 €
Iffs	Ecole Paul Fort	3 150 €	630 €
Thue et Mue	Maison des services publics	2 250 €	450 €
CU Caen la Mer	Bibliothèque (bât. Communautaire)	5 100 €	1 785 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 950 €</b>	<b>4 155 €</b>

La collectivité porte le projet pour l'ensemble de ses membres, afin d'obtenir des subventions de l'ADEME à hauteur de 8 640 €.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% sur la part restant à la charge de la collectivité (8 310 €), soit 4 155 €.

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 21 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Sur avis de la commission, le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 4 155 € à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, pour la réalisation d'un audit énergétique pour 5 de ses bâtiments publics, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

### III – DOSSIERS

Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'administration et des finances, présente les travaux de la commission réunie le 12 mars 2019.

#### BUDGET PRINCIPAL

##### 22) COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Par souci de clarté et de pédagogie, l'analyse du compte administratif 2018 sera structurée comme suit :

- Présentation par section, fonctionnement puis investissement ;
- Comparaison du compte administratif au budget primitif 2018 ;
- Présentation de la formation du résultat avant affectation.

##### La section de fonctionnement

Le montant total des **recettes de fonctionnement** s'établit à 49 999 359.34€, en hausse de 4 % par rapport au BP 2018. Il se décompose par chapitre comme suit :

- Le chapitre 002 consacré au résultat de fonctionnement reporté d'un montant de 15 278 284.99 € conformément au BP 2018.
- Les produits de gestion courante (chapitre 70) d'un montant de 59 984.79 € recouvrent au principal la mise à disposition de personnel et de moyens généraux pour les deux régies à autonomie financière.
- Les impôts et taxes (chapitre 73) s'élèvent à 10 425 102.07 €, en hausse de 4% par rapport au prévisionnel. Il s'agit de la perception de la TCCFE par le syndicat. La part de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité – TCCFE - représente 23.4% des recettes réelles de fonctionnement.
- Les dotations et subventions (chapitre 74) proviennent de la participation des collectivités adhérentes aux investissements réalisés dans le cadre de l'exercice des compétences transférées au syndicat. Le montant de ce chapitre atteint 14 053 378.19 € et représente 31.6% des recettes réelles de fonctionnement. C'est la première recette de fonctionnement du syndicat.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), composés principalement des redevances Electricité et Gaz, suivent une croissance de 14% par rapport au BP 2018 pour se situer à 4 572 316.80 €. Cette évolution s'explique principalement par la revalorisation des redevances d'électricité dans le cadre du nouveau contrat de concession opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et par la vente de certificats d'économie d'énergie.

- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont constitués, pour l'essentiel, des remboursements de sinistres suite à des préjudices matériels (dégradation de matériels d'éclairage public). Leurs montants de 106 063.29 € sont variables d'une année pour l'autre, 2018 étant plutôt une année inférieure aux années précédentes.
- Le dernier chapitre des recettes de fonctionnement concerne les opérations d'ordre de transfert entre section (chapitre 042). Il s'agit des quotes-parts des subventions d'investissement. Il s'équilibre avec le chapitre d'opération d'ordre en dépenses de la section d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 5 467 876.01 €.

Au niveau des **dépenses de fonctionnement**, d'un montant de 27 416 414.66 €, il convient de souligner les principales évolutions par chapitre :

- Le montant des charges à caractère général (chapitre 011), de 7 247 291.04 €, est inférieur de 14% par rapport au BP 2018. Ces charges regroupent :
  - o les charges rattachées aux compétences éclairage public, signalisation lumineuse et à la mise à disposition d'un génie civil de télécommunication, d'un montant de 6 046 439.04 €, qui sont en retrait de 14% par rapport à la prévision du BP 2018.
- Les charges du personnel (chapitre 012), d'un montant de 3 324 787.87 € sont en baisse de 1% par rapport au BP 2018. Elles sont composées de la rémunération des agents et des cotisations sociales ainsi que la mise à disposition d'agents par le Centre de Gestion.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) réunissent deux types de dépenses : les frais relatifs aux activités des élus (indemnités, missions, déplacements) et les subventions versées à des organismes privés ou publics. Leurs montants de 241 674.15 € sont inférieurs, pour chacune des deux catégories, à ceux du BP 2018.

Ces charges, entièrement couvertes par la participation financière des collectivités adhérentes pour les compétences éclairage public et signalisation lumineuse sont donc compensées par des produits de fonctionnement.

- o Les charges de structures qui sont en baisse de 10% par rapport à la prévision du BP 2018, soit un montant de 1 200 852.00 €. Elles représentent 9% des dépenses totales de fonctionnement.
- Les charges financières (chapitre 66) pour 421 274.85 € comprennent les intérêts d'emprunt pour étalement des charges des collectivités membres et les intérêts courus non échus. L'évolution à la baisse du montant s'explique, notamment, par la décision du Comité syndical en 2015, de favoriser le recours au fonds de concours, en lieu et place de l'étalement des charges, pour financer la part à charge des collectivités membres aux travaux d'investissement. Cette disposition désendette progressivement le syndicat par un moindre recours à l'emprunt.

Il faut rappeler que l'endettement propre du syndicat est nul depuis 2017 et que les intérêts d'emprunt pour étalement des charges des collectivités membres (et le capital correspondant) sont intégralement couverts par les collectivités membres ayant eu recours à ce dispositif. Le syndicat n'applique aucun frais de dossiers et autres dépenses aux collectivités bénéficiant de ce dispositif.

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) d'un montant global de 405 481.93 € intègrent notamment des régularisations d'écritures comptables et le versement pour 392 000 € des deux dotations initiales aux deux régies « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable ».
- Le reversement d'une quote-part de la TCCFE et de la redevance d'investissement R2 par le syndicat en direction des communes urbaines est inscrit au chapitre 014 pour un montant de 1 436 539.91 €, en deçà des prévisions du BP 2018.
- Les opérations d'ordre (chapitre 042) rassemblent les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles. D'un montant de 14 339 364.91 €, elles se retrouvent en recettes d'investissement (chapitre 040).

### La section d'investissement

Au niveau des **recettes d'investissement**, d'un montant 37 618 364.39 € sans le report du résultat d'investissement, les principaux mouvements par chapitre sont :

- Le chapitre 001 correspond au résultat d'investissement reporté de l'exercice 2017 d'un montant de 430 399.46 €, conformément au BP 2018.
- Les dotations et fonds divers (chapitre 10) regroupent deux catégories de recettes pour un montant de 8 608 259.61 € :
  - o L'affectation du résultat à hauteur de 6 822 215.61 €, conforme à la délibération du Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
  - o Le FCTVA d'un montant de 1 786 044.00 € est calculé sur justificatifs de dépenses d'investissement réalisées, éligibles au dispositif.
- Les subventions d'investissement (chapitre 13) sont composées des subventions accordées par les tiers (Etat, collectivités, partenaires privés et publics) et des Fonds de Concours, dispositif permettant le financement des travaux d'équipement. Le montant des subventions atteint 9 917 612.41 €, ce qui en fait la première source de financement, soit 46% du montant total des recettes réelles d'investissement.
- Les emprunts (chapitre 16) suivent une trajectoire baissière, conformément aux décisions du Comité Syndical de durcir les conditions d'éligibilité au dispositif d'étalement des charges. En 2018, seules les communes de catégorie C peuvent en bénéficier sous réserve que le montant de leur participation à un projet déterminé soit supérieur à 40 000 €. L'emprunt réalisé correspondant est de 650 565.78 €.
- Les créances sur transferts de droits à déduction de TVA (chapitre 27) évoluent à la baisse en raison du changement de régime fiscal des activités relatives au contrat de concession, comme en dispose le décret du 24 décembre 2015, abrogeant l'article 210 de l'annexe II au CGI qui servait de fondement à la procédure du transfert de droit à déduction, mentionné au cahier des charges de concession-modèle 1992.

Le montant est de 1 544 619.19 €.

- Les opérations d'ordre de transfert (chapitre 040) concernent l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles. L'augmentation de leur montant, constatée depuis 2016, s'explique par l'inscription des amortissements du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse à ce chapitre. Ces recettes se retrouvent pour le même montant en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) à 14 339 364.91 €.
- Les opérations d'ordre de la section (chapitre 041) s'équilibrent en recettes et en dépenses, pour un montant de 1 949 562.22 €.

Pour les **dépenses d'investissement** d'un montant de 38 852 882.31 €, les principales évolutions par chapitre sont les suivantes :

- Le montant de la dette venant du capital emprunté (chapitre 16) est de 2 926 259.52 €. Il évolue à la baisse par rapport au CA 2017 en raison de la décision d'arrêter progressivement le mécanisme d'étalement des charges. Pour mémoire, cette dette a atteint son maximum en 2016 avec la somme de 2 954 732,61 € pour s'éteindre définitivement en 2033. Cette dette qui représente 9 % des dépenses d'investissement, est couverte entièrement par le remboursement des collectivités membres concernées.
- Les immobilisations en cours (chapitre 23) et les opérations sous mandats (4581) sont les investissements réalisés par le syndicat pour les travaux sur les réseaux et pour les actions en faveur de la transition énergétique. Le montant cumulé de ces deux chapitres est de 24 628 067.50 €, soit 78% du montant total des recettes d'investissement.

Il est rappelé que le montant annuel budgété des investissements est de 30 M€, à cela s'ajoute les reports de l'année précédente, portant un investissement cumulé au BP de 47M€ pour les chapitres 23 et 4581.

- Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040), d'un montant de 5 467 876.01 €, se retrouvent en chapitre 042 des recettes de fonctionnement.

### La formation du compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 présente un résultat excédentaire de **21 778 826.22 €**, dont un excédent cumulé de 22 582 944.68 € en section de fonctionnement et un déficit cumulé de 804 118.46 € en section d'investissement (*constitué du résultat d'investissement déficitaire pour l'année 2018 de 1 234 517.92€ corrigé du résultat d'investissement bénéficiaire pour l'année 2017 de 430 399.46€*).

Les résultats de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2018 hors résultat reporté	a	34 721 074.35€
Dépenses 2018	b	27 416 414.66€
Résultat 2018	c = a-b	7 304 659.69€
Excédent reporté (au 002)	d	15 278 284.99€
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>e=c+d</b>	<b>22 582 944.68€</b>

Section d'investissement		
Recettes 2018	m	37 618 364.39€
Dépenses 2018	n	38 852 882.31€
Résultat 2018	o = m-n	- 1 234 517.92€
Excédent reporté (au 001)	p	430 399.46€
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>q=o+p</b>	<b>-804 118.46€</b>

Besoin de financement de la section d'investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	7 224 319.82€
Dépenses : Reste à Réaliser	g	13 831 759.21€
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	-6 607 439.39€
Résultat cumulé d'investissement	q	<b>-804 118.46€</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>i=h+q</b>	<b>-7 411 557.85€</b>

Le projet de compte administratif 2018 est détaillé en annexe 3 de la note de convocation qui a été adressée aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation.

*Le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical du 4 avril 2019 d'arrêter les comptes 2018 du budget principal et de constater la conformité avec le compte de gestion du comptable.*

### 23) AFFECTATION DU RESULTAT 2018

---

Il sera proposé au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2018 d'un montant de 22 582 944.68 €, dès le budget 2019 comme suit :

- au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté **15 171 386.83 €** (e-i) ;
- à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour **7 411 557.85 €**, dont :
  - **804 118.46 €** pour le résultat d'investissement,
  - **6 607 439.39 €** pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

### 24) BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le SDEC ÉNERGIE a conduit une analyse prospective développée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, validé par le Comité Syndical du 28 février 2019.

Le budget primitif est la traduction des orientations stratégiques pour l'année 2019, à savoir :

- La mise en œuvre du contrat de concession sur un exercice comptable complet prenant compte notamment des effets du changement de son régime fiscal ;
- La validation du premier programme pluriannuel d'investissement : résultat d'une vision partagée entre ENEDIS et le SDEC ÉNERGIE du diagnostic des réseaux et des actions à mener pour améliorer la qualité des réseaux. Cet engagement à atteindre les valeurs repères identifiées à l'avenant n°1 du contrat de concession, engage le syndicat à réaliser sur la période de chaque PPI, un niveau d'investissement minimal. Budgétairement, cela se traduit par la mise en place d'une gestion pluriannuelle des investissements relevant exclusivement de ces PPI, sous la forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement – AP/CP ;
- En concordance avec les objectifs qualitatifs du nouveau contrat de concession d'électricité, le soutien aux travaux d'investissement sur les réseaux d'électricité par des aides ciblées sur des secteurs géographiques sensibles ou des types de travaux prioritaires ;
- L'accompagnement des actions en faveur de la Transition Énergétique qui se retrouve par des aides financières incitatives. Notons que le SDEC ÉNERGIE dispose de budgets annexes pour les projets d'Énergies Renouvelables et de Mobilité Durable.

#### **La section de fonctionnement**

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 50 M€, soit une progression de 4.5 % par rapport au budget 2018.

#### **Les recettes de fonctionnement**

Le SCEC ENERGIE n'identifie pas d'évolutions majeures des recettes de fonctionnement qui s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents :

- le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2018 s'établit à 15,1 M€ ;
- le montant de la TCCFE perçue devrait être comparable à celui enregistré au BP 2018, à 10 M€ ;
- la participation des communes pour la réalisation des travaux sur les réseaux est porté à 14.2 M€, compte tenu des besoins d'investissement sollicités par les collectivités ;
- le niveau des redevances de concession est revalorisé suite à la signature du contrat de concession, pour être porté à 4.6 M€.

### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées en tenant compte à la fois des exigences de maîtrise budgétaire indispensable et des besoins d'adaptation de la structure du syndicat afin de répondre aux attentes des collectivités, tant en matière de services nouveaux que d'activités. Ainsi :

- Il convient de distinguer deux catégories de dépenses dans les charges à caractère général relevant du chapitre 011, d'un montant de 8.7 M€ :
  - o Les charges rattachées aux compétences ont un montant revu à la hausse en raison des tarifs d'achat de l'énergie particulièrement volatiles et en nette croissance ;
  - o Les charges de structure en augmentation maîtrisée à hauteur de 1.2% par rapport au BP 2018.
- les charges du personnel – chapitre 012, d'un montant de 3.38 M€, sont en hausse modérée de 0.4 % tenant compte ainsi des impacts réglementaires (liés à la rémunération et à l'évolution de carrière des agents) et des besoins de renforts en ressources humaines nécessaires à la réalisation des services ;
- la diminution des charges financières s'explique par le désendettement du syndicat et par des montants plus faibles d'intérêts d'emprunt ;
- l'augmentation des charges exceptionnelles se justifie par le versement de subventions d'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe « EnR » et du budget annexe « Mobilité Durable.

Le démarrage de ces activités, courant 2018, a permis de mieux cerner les besoins réels de ces deux régies, confirmés par le résultat de plusieurs appels d'offres, engagés pour assurer les principales missions liées au fonctionnement de ces services.

Dans ces conditions ainsi établies, l'équilibre de la section de fonctionnement des deux budgets annexes ne peut être atteint qu'avec le versement de subventions d'équilibre. Il est proposé d'allouer une subvention de 150 k€ à la section de fonctionnement du budget annexe « EnR » et de 400 k€ à la section de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable », le solde de 600 k€ permettant de régulariser un doublon d'écriture comptable constaté sur l'exercice 2018.

- le montant de reversement de la TCCFE et de la redevance d'investissement R2 – chapitre 014 – à 1.6 M€, en baisse de 0.4 € par rapport au BP 2018, est établi sur la base des dépenses constatées pour ce chapitre au compte administratif 2018.

### La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 59.2 M€, dont voici les principaux éléments :

#### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont déterminées selon les éléments ci-dessous :

- la baisse attendue du capital emprunté pour les étalements de charges est confirmée du fait du développement des financements par fonds de concours depuis 2015 – chapitre 16 ;
- les dotations et fonds divers – chapitre 10, composés du FCTVA et de l'affectation du résultat, restent stables à 8.9 M€ ;
- les subventions d'investissement – chapitre 13 - sont à la baisse principalement du fait de la diminution de la dotation FACÉ. Elles s'établissent à hauteur de 12 M€ ;
- le virement de la section de fonctionnement – chapitre 021 - atteint 18.9 M€.

### Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont structurées de la manière suivante :

- le montant des emprunts nécessaires à la réalisation des travaux – chapitre 16 – amorce une légère décroissance comme prévue pour s'établir aux environs de 2.9 M€ ;
- les immobilisations incorporelles – chapitre 20 – pour 0.48 M€ réunissant trois catégories de dépenses : les frais d'étude, les subventions versées à des tiers et l'acquisition de logiciels informatiques – cette dernière ligne de dépenses progresse en raison de la mise en œuvre de nombreux projets informatiques nécessaires à l'accompagnement des collectivités ;
- les immobilisations corporelles – chapitre 21 – regroupent l'acquisition de matériels bureautiques et informatiques, l'aménagement des locaux, notamment de la salle de réunion et de l'accueil, l'achat de véhicules. Elles sont évaluées à 0.6 M€ ;
- la politique d'investissement des réseaux pour un montant de 45,3 M€ :
  - o le programme d'effacement des réseaux est conséquent, répondant à une demande soutenue des communes ;
  - o le renforcement du réseau électrique répond aux besoins d'amélioration de la sécurité du réseau de distribution public d'électricité, en particulier en secteur rural ;
  - o la sécurisation des réseaux électriques fragiles est une priorité, compte tenu de l'impact de ces travaux sur la qualité de l'énergie distribuée ;
  - o le programme de rénovation et d'efficacité énergétique des installations d'Eclairage Public représente un investissement soutenu par le syndicat.

### Récapitulatif des subventions 2018 :

DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES A DES TIERS PUBLICS OU PRIVES		Budget 2018	Budget 2019
TIERS PUBLICS	Accompagnement études énergie	10 000,00	10 000,00
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	0,00	40 000,00
	Subventions à l'achat des V.E.	80 000,00	75 000,00
	Office de tourisme Bayeux Intercom	8 000,00	8 000,00
	Fonds de solidarité énergie	40 000,00	40 000,00
	Aides CCAS	5 000,00	5 000,00
	Divers	7 000,00	12 000,00
<b>Sous-total</b>		<b>150 000,00</b>	<b>190 000,00</b>
TIERS PRIVES	Amicale du personnel	40 000,00	40 000,00
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000,00	60 000,00
<b>Sous-total</b>		<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>250 000,00</b>	<b>290 000,00</b>

### En conclusion

Les soldes d'exécution de l'exercice 2018 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2019.

Le budget primitif principal 2019 s'élève à 109 229 531.51 €, dont 50 056 486.83 € en section de fonctionnement et 59 173 044.68 € en section d'investissement.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

## 25) GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Dans le cadre du contrat de concession, la réalisation de certains travaux sur les réseaux publics d'électricité est définie dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement d'une durée de 4 ans, couvrant la période 2019/2022.

Ce premier PPI concerne une partie des investissements du syndicat sur le réseau public d'électricité.

Les investissements concernés ont fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical le 13 décembre 2018, dans le cadre de la signature de l'avenant n°1 au contrat de concession d'électricité.

Le montant des investissements concernés est, au total, sur la période considérée de 35 300 000 € HT et concerne, au principal, la totalité des renforcements du réseau, le renouvellement en zone rurale et zone urbaine des réseaux basse tension en fils nus et les projets d'effacements des réseaux situés en zones prioritaires ou zone de vents.

Cette nouvelle gestion des travaux d'investissement est pilotée budgétairement et comptablement par la mise en place de la procédure des AP/CP.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La procédure des AP/CP est ouverte exclusivement aux opérations d'investissement définies ci-avant.

Les dépenses d'investissement de ces opérations sont financées par les recettes venant de l'Etat (FACé, TCCFE...), d'Enedis (Redevances) ou des collectivités.

Les montants des AP et CP exprimés en HT et en kilo d'euros sont :

Finalité PPI		Montant de l'AP 2019-2022	Montant des CP 2019	Montant des CP 2020	Montant des CP 2021	Montant des CP 2022
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	8 750	2 500	2 250	2 000	2 000
B	Sécurisation BT fils nus communes rurales	17 270	4 200	4 270	4 400	4 400
C	Sécurisation BT fils nus communes urbaines	7 500	1 000	2 100	2 200	2 200
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	1 500	500	300	300	400
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	280	70	70	70	70
<b>TOTAL</b>		<b>35 300</b>	<b>8 270</b>	<b>8 990</b>	<b>8 970</b>	<b>9 070</b>

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

**BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES » - ENR**

**26) COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Par souci de clarté et de pédagogie, l'analyse du compte administratif 2018 sera structurée comme suit :

- Présentation par section, fonctionnement puis investissement ;
- Comparaison du compte administratif au budget primitif 2018 ;
- Présentation de la formation du résultat avant affectation.

**La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont d'un montant de 32 000 € pour un montant prévisionnel inscrit dans le BP 2018 de 43 000€.

Elles sont exclusivement composées du versement de la dotation initiale pour un montant de 32 000 €.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, celles-ci comprennent deux catégories pour un montant total de 26 903.22 € :

- Les charges à caractère général correspondent à la mise à disposition de moyens généraux du syndicat à hauteur de 6 713.14 € ;
- Les charges du personnel proviennent d'une mise à disposition d'agent du syndicat pour un montant de 20 190.08 €.

Rappelons que le budget ayant été voté en avril 2018, les mises à disposition sont calculées à partir du mois d'avril.

**La section d'investissement**

Le montant des recettes d'investissement est de 1 472 374,00 € pour un montant voté en budget primitif de 1 618 000.00 €.

Les recettes d'investissement proviennent de deux sources :

- Le versement de la dotation initiale de 1 468 000 € venant du budget principal ;
- Le remboursement des avances forfaitaires de 4 374 €.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 100 433.45 €, sont constituées uniquement des dépenses payées pour des installations d'infrastructures photovoltaïques.

**La formation du compte administratif 2018**

Le compte administratif 2018 présente un résultat excédentaire de 1 377 037.33 €, dont un excédent de 5 096.78 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 371 940.55 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>		
Recettes 2018 hors résultat reporté	a	32 000.00 €
Dépenses 2018	b	26 903.22 €
Résultat 2018	c = a-b	5 096. 78 €
Excédent reporté (au 002)	d	0.00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>e=c+d</b>	<b>5 096.78 €</b>

Section d'investissement		
Recettes 2018	m	1 472 374.00 €
Dépenses 2018	n	100 433.45 €
Résultat 2018	o = m-n	1 371 940.55 €
Excédent reporté (au 001)	p	0.00 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>q=o+p</b>	<b>1 371 940.55€</b>

Besoin de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00€
Dépenses : Reste à Réaliser	g	6 624.86€
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	6 624.86€
Résultat cumulé d'investissement	q	1 365 315.69€
<b>Besoin de financement</b>	<b>i=h+q</b>	<b>0.00 €</b>

Le projet de compte administratif 2018 est détaillé en **annexe 4**.

*Le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical du 4 avril 2019 d'arrêter les comptes 2018 du budget annexe « EnR » et de constater la conformité avec le compte de gestion du comptable.*

## 27) AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Il sera proposé au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2018 d'un montant de 5 096.78 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2018 d'un montant de 1 371 940.69 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2019.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

## 28) BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « ENR »

Lors du vote du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 par le Comité Syndical du 28 février 2019, le SDEC ÉNERGIE a confirmé sa volonté de se positionner en faveur de la Transition Énergétique et d'accompagner les initiatives allant dans ce sens.

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement par la reprise de l'excédent très élevé de l'exercice 2018. Cette situation est autorisée par la réglementation comptable.

### **La section de fonctionnement**

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 169 096.78 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées de quatre sources de financement :

- le résultat de fonctionnement reporté, issu du compte administratif 2018 ;
- la vente d'électricité, issue de la production des panneaux photovoltaïques mise en service en 2018 pour un montant de 10 000 €, défini selon la puissance de la centrale et du prix de rachat ;
- les subventions d'exploitation concernent la participation financière des communes ;
- les produits exceptionnels, pour 150 000 €, correspondent au versement d'une subvention d'équilibre issue du budget principal permettant d'équilibrer la section de fonctionnement. Le lancement des activités d'énergies renouvelables exige une mobilisation de ressources financières les premières années couverte progressivement par des recettes de fonctionnement – vente d'énergie.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte :

- les charges à caractère général associent des charges indirectes calculées selon une clé de répartition préalablement définie au prorata du temps passé par les agents et de charges directes (études spécifiques....). Le montant de ce chapitre est de 25 000 € ;
- les charges de personnel sont définies selon la même méthode que les charges à caractère général, pour un montant de 30 000 € ;
- les charges exceptionnelles permettent d'anticiper d'éventuelles charges en cours d'exercice à hauteur de 103 996.78 € ;
- les dépenses imprévues, d'un montant de 4 000 €, permettent de faire face à des charges non identifiées à l'élaboration du budget.

### **La section d'investissement**

Le budget de la section d'investissement est arrêté à 1 438 940.55 €.

Les recettes d'investissement sont constituées selon les éléments ci-dessous :

- le résultat d'investissement reporté de 1 371 940.55 € ;
- le versement de subventions d'investissement issues de la Région Normandie pour l'installation des panneaux photovoltaïques pour un montant de 56 000 € ;
- les avances sur commandes d'immobilisations corporelles pour 5 000 € ;
- les opérations d'ordre pour 6 000 €.

Les dépenses d'investissement ont un montant de 875 000 € et sont dédiées aux financements des équipements :

- les dépenses imprévues pour un montant de 70 000 €, donnent une marge de manœuvre pour financer certaines dépenses ;
- les immobilisations concernent la réalisation de 8 projets d'installations de panneaux photovoltaïques et les frais de raccordement. Son montant est de 805 000 €.

### **En conclusion**

Les soldes d'exécution de l'exercice 2018 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2019.

Le budget primitif de la régie « ENR » est de 1 601 412.47 € dont 169 096.78 € en section de fonctionnement et 1 432 315.69 € en section d'investissement (**annexe 4**).

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

## **BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE » - MD**

### **29) COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Par souci de clarté et de pédagogie, l'analyse du compte administratif 2018 sera structurée comme suit :

- Présentation par section, fonctionnement puis investissement ;
- Comparaison du compte administratif au budget primitif 2018 ;
- Présentation de la formation du résultat avant affectation.

#### **La section de fonctionnement**

##### **Les recettes de fonctionnement**

D'un montant réel de 375 022.14 € pour un montant prévisionnel de 440 000€ inscrit dans le BP 2018, les recettes de fonctionnement sont composées de deux sources :

- La vente de services aux usagers de 15 022.14 € essentiellement des badges MobiSDEC et des recharges pour véhicules électriques ;
- Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une partie de la dotation initiale permettant d'équilibrer la section à hauteur de 360 000 €.

##### **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement ont un montant de 161 308.38 € dont :

- Les charges à caractère général correspondent à la mise à disposition de moyens généraux du syndicat à hauteur de 140 858.30 € ainsi que les frais de supervision des 224 bornes de recharges électriques ;
- Les charges du personnel proviennent d'une mise à disposition d'agent du syndicat pour un montant de 20 190.08 € ;
- Les charges exceptionnelles de 260 € sont le remboursement d'un usager.

### La section d'investissement

Le budget de la section d'investissement est arrêté à 2 878 383.85 €, inférieurs de 7% par rapport au montant du BP 2018.

#### Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées selon les éléments ci-dessous :

- le versement de la dotation initiale, autorisé par la comptabilité publique M4 et validé par le Comité Syndical du 8 février 2018, permet d'assurer le démarrage de l'activité. Son montant est de 2 140 000.00 € ;
- les subventions d'investissement regroupent la participation financière des partenaires pour un total de 738 383.85 €.

#### Les dépenses d'investissement

En 2018, aucune dépense d'investissement n'a été réalisée.

### La formation du compte administratif 2018

Le compte administratif 2018 présente un résultat excédentaire de 3 092 097.61 €, dont un excédent de 213 713.76 € en section de fonctionnement et un excédent de 2 878 383.85 € en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2018 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement		
Recettes 2018 hors résultat reporté	a	375 022.14 €
Dépenses 2018	b	161 308.38€
Résultat 2018	c = a-b	213 713.76 €
Excédent reporté (au 002)	d	0.00 €
<b>Résultat cumulé de fonctionnement</b>	<b>e=c+d</b>	<b>213 713.76 €</b>

Section d'investissement		
Recettes 2018	m	2 878 383.85 €
Dépenses 2018	n	0.00 €
Résultat 2018	o = m-n	2 878 383.85 €
Excédent reporté (au 001)	p	0.00 €
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>q=o+p</b>	<b>2 878 383.85 €</b>

Besoin de financement de la section d'Investissement		
Recettes : Reste à Réaliser	f	0.00 €
Dépenses : Reste à Réaliser	g	0.00 €
Résultat des Restes à Réaliser	h=f-g	0.00 €
Résultat cumulé d'investissement	q	2 878 383.85 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>i=h+q</b>	<b>0.00 €</b>

Le projet de compte administratif 2018 est détaillé en **annexe 5**.

*Le Bureau Syndical décide de proposer au Comité Syndical du 4 avril 2019 d'arrêter les comptes 2018 du budget annexe « MD » et de constater la conformité avec le compte de gestion du comptable.*

### 30) AFFECTATION DU RESULTAT 2018

---

Il sera proposé au Comité Syndical :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2018 d'un montant de 213 713.76 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2019 ;
- d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2018 d'un montant de 2 878 383.85 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2019.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

### 31) BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

---

Le SDEC ÉNERGIE a conduit une analyse prospective développée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019, validé par le Comité Syndical du 28 février 2019.

Les hypothèses retenues pour établir le budget primitif annexe « mobilité Durable » sont les suivantes :

- Exploitation de 224 bornes de recharges ;
- Installation de 2 bornes à recharge rapide ;
- Installation de 2 stations Hydrogènes.

#### Mobilité Hydrogène – Programme Eas-HyMob

Le projet initial prévoit l'implantation de 5 stations, pour des coûts estimés à 1 387 500 € en investissement et 144 000 € par an en fonctionnement (subventions jusqu'à 70% du coût de l'investissement : 50% par l'Europe et 20% par la Région et prix d'achat de l'H2 estimé à 5 € / kg).

Suite à l'attribution de l'appel d'offres lancé en groupement de commande, il s'avère que le niveau d'investissement nécessaire et les coûts d'exploitation sont supérieurs aux prévisions. Par ailleurs, 3 des 5 projets d'implantation ne remplissent pas, au 31 mars 2019, les conditions d'éligibilités requises pour l'obtention des subventions FEDER et REGION ;

Compte tenu de ces éléments et des enjeux d'aménagements du territoire en matière de mobilité, il est proposé :

- de maintenir le nombre de stations à cinq mais avec un processus de construction progressif (2 pour 2019 et les trois autres dans la cadre de futurs programmes aidés annoncés) ;
- d'ajuster la section de fonctionnement par une subvention d'équilibre du budget principal vers ce budget annexe.

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement par la reprise de l'excédent très élevé de l'exercice 2018. Cette situation est autorisée par la réglementation comptable.

#### **La section de fonctionnement**

Le budget de la section de fonctionnement est fixé à 829 603.76 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées de cinq sources de financement :

- Le résultat de fonctionnement reporté, issu du compte administratif 2018, soit 213 713.76 € ;
- la vente d'électricité, issue de la production des panneaux photovoltaïques et les services aux utilisateurs H2 pour un montant de 32 290 € ;

- les subventions d'exploitation concernent la participation financière des communes ;
  - les produits exceptionnels correspondent au versement d'une subvention d'équilibre issue du budget principal permettant d'équilibrer la section de fonctionnement pour 400 000 €. Le lancement des activités de mobilité durable, notamment pour la mobilité hydrogène, nécessite des besoins conséquents de financement les premières années qui s'explique par :
    - o les coûts de fonctionnement, notamment des frais d'exploitation et de supervision des infrastructures H2 ;
    - o des recettes de fonctionnement modestes en raison du faible nombre d'utilisateurs de ces infrastructures.
- Compte de son volet « démonstrateur », le déploiement des deux premières stations H2 sur le Calvados, pourrait budgétairement se traduire, à court terme, par la mise en œuvre d'un service public administratif (SPA), le SPIC « Mobilité » étant maintenu uniquement pour la gestion des IRVE.
- Les opérations d'ordre concernent les amortissements pour 180 000 €.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte :

- les charges à caractère général, d'un montant de 315 500 € divisées en trois parties :
  - o les charges indirectes calculées selon une clé de répartition préalablement définie au prorata du temps passé par les agents et de charges directes - 7 000 € - ;
  - o les charges directes des services IRVE - 290 243 € - ;
  - o les charges directes des services H2 - 18 257 € - .
- les charges de personnel sont définies selon la même méthode que les charges à caractère général, pour un montant de 30 000 € ;
- Les charges de gestion courante couvrent les prestations de services de télécommunication.
- les charges exceptionnelles permettent d'anticiper d'éventuelles charges en cours d'exercice pour 189 103.76 € ;
- les dépenses imprévues permettent de faire face à des charges non identifiées à l'élaboration du budget ;
- les dotations aux amortissements relatives du patrimoine de la régie à autonomie financière constitué des IRVE.

**La section d'investissement**

Le budget de la section d'investissement s'élève à 3 348 383.85 €.

Les recettes d'investissement

Elles sont constituées de trois sources pour un montant de 3 348 383.85 € :

- Le résultat d'investissement reporté à hauteur de 2 878 383.85 € ;
- Les subventions d'investissement assurent le financement des infrastructures de mobilité durable pour 200 000 €. Elles proviennent de la Région Normandie, des communes et de l'ADEME ;
- Les opérations d'ordre correspondent aux infrastructures IRVE pour un montant de 270 000 €. Elles se retrouvent également en dépense de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement

D'un montant de 1 071 400 €, les dépenses d'investissement sont :

- Les dépenses imprévues pour 60 000 € ;
- Les immobilisations incorporelles pour le financement d'études et les immobilisations corporelles pour l'acquisition de matériels ou équipements d'un montant de 15 000 € ;
- Les immobilisations en cours couvrent les installations de 2 bornes de recharge rapide et de 2 stations H2 pour 816 400 € ;
- Les opérations d'ordre s'établissent à 180 000 €.

### **En conclusion**

Les soldes d'exécution de l'exercice 2018 (y compris les restes à réaliser) sont repris dans le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et favorise la lecture du budget 2019.

Le budget annexe « MD » 2019 s'élève à 4 177 990.61 €, dont 829 603.76 € en section de fonctionnement et 3 348 383.85 € en section d'investissement (**annexe D p 85**).

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

## **AIDES ET CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2019**

Les modalités d'aides et de contributions pour l'année 2019 sont conformes aux orientations budgétaires.

Elles sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du DOB, actées par délibération du Comité syndical en date du 28 février 2019, et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Celles-ci ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 6 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

## **ECLAIRAGE PUBLIC - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

### **32) BILAN 2018 ET PREVISIONS 2019**

<b>DEPENSES en €</b>	<b>2018 réalisé</b>	<b>2019</b>
Travaux de maintenance: systématique, préventif, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT,...	2 058 319	2 400 000
Télégestion - PMV	0	6 000
Dommages aux ouvrages sans tiers identifié	23 239	26 000
Frais d'assurance - évènement climatique majeur	15 390	16 000
Géo référencement du réseau	419 979	450 000
Frais de gestion interne	255 206	260 000
<b>Total dépenses</b>	<b>2 772 133</b>	<b>3 158 000</b>

RECETTES en €	2018 réalisé	2019
Report résultat année (n-1)	560 811	625 121
Contribution des adhérents à la maintenance – forfaits de base	2 791 909	2 855 000
Contribution des adhérentes aux options – visite supplémentaire et nettoyage, l'option - éclairage festif - réglages horaires	44 534	45 000
<b>Total recettes</b>	<b>3 397 254</b>	<b>3 525 121</b>
Report année n+1	625 121	367 121

### 33)\_FORFAITS, PRESTATIONS OPTIONNELLES 2019

Les forfaits annuels et prestations optionnelles proposés sont inférieurs à l'augmentation des indices des marchés publics qui est de 2,1 %. Pour l'ensemble du parc, soit plus de 94 000 foyers, l'augmentation moyenne est de 0,78%.

A noter que le forfait « foyer avec ballon fluorescent » augmente plus vite à 6.45% pour inciter au remplacement de ces dernières sources qui ne se fabriquent plus.

En ne tenant pas compte de ce forfait, l'augmentation moyenne du reste des forfaits qui représentent plus de 97 % des foyers, est seulement de 0.65%.

#### - Forfaits annuels :

	2018	2019
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,00	17,10
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,00	25,15
Foyer avec ballon fluorescent	31,00	33,00
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,00	31,20
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,00	41,25

#### - Prestations Optionnelles :

Les prestations optionnelles sont également augmentées de 0,78%.

	2018	2019	
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60	
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,00	12,10	
Changement heures de fonctionnement (hors visite annuelle) 1 <sup>ère</sup> armoire	55,00	55,45	
	armoires suivantes	8,00	8,10
Télésurveillance du périphérique	150,00	151,20	
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel.	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,00	60,50
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	148,00	149,15
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	104,00	104,80
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	90,00	90,70

- 100 % lumière :

L'appel de fonds dans le cadre du 100% lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques, à savoir :

- Villes A : 15 € net par foyer donnant droit à 22,50 € TTC de travaux (aide de 20%) ;
- Communes B1 : 10 € net par foyer donnant droit à 16,00 € TTC de travaux (aide de 25%) ;
- Communes B2 & C : 10 € net par foyer donnant droit à 18,46 € TTC de travaux (aide de 35%).

### **34) CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « ÉCLAIRAGE PUBLIC »**

---

L'actualisation pour 2019 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Eclairage Public » est mineure. Ces dernières ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 7 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Pour l'essentiel, les adaptations portent sur :

- l'introduction des équipements de vidéo-protection, de panneaux à messages variables et de sonorisation ;
- l'ajout d'un article 16 relatif au test mécanique des mâts ;
- la modification de l'article 19 « Rapport annuel d'exploitation » par lequel le SDEC ÉNERGIE rend compte, annuellement à chaque collectivité membre, de sa mission à travers un rapport annuel d'exploitation. Le contenu de ce rapport est complété comme suit :
  - indication du taux de panne annuel en remplacement du compte-rendu des interventions réalisées ;
  - rajout du nombre de DT, DICT, DT-DICT conjointes et ATU traités dans l'année.
- la mise à jour des aides et contributions financières et de leurs conditions générales ainsi que les forfaits ont été supprimés dans ce document. Il est fait référence à la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE traitant ces aspects.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

**SIGNALISATION LUMINEUSE - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**
**35) BILAN 2018 ET PREVISIONS 2019**

DEPENSES	2018 réalisé	2019
Travaux de maintenance (préventif, systématique, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT ...)	119 068	140 000
Géo référencement du réseau	0	60 000
Frais de gestion interne	20 474	20 000
Frais de télécommunications	6 621	7 000
<b>Total dépenses</b>	<b>146 163</b>	<b>227 000</b>

RECETTES	2018 réalisé	2019
Report résultat n-1	61 392	79 635
Contribution des adhérents	164 406	170 000
<b>Total recettes</b>	<b>225 798</b>	<b>249 635</b>
Report année n+1	79 635	22 635

**36) FORFAITS, PRESTATIONS OPTIONNELLES 2019**

Les forfaits annuels et prestations optionnelles proposés sont inférieurs à l'augmentation des indices des marchés publics qui est de 2,1 %. Pour l'ensemble du parc, soit 90 carrefours à feux, l'augmentation moyenne est de 0,78 %.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5%, excepté pour celui de l'armoire.

## - Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :

	2018	2019
Feu principal	98,30	99,10
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	48,10	48,50
Potence	105,30	106,10
Armoire	190,60	192,10

## - Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :

	2018	2019
Feu principal	93,40	94,15
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	45,75	46,10
Potence	100,00	100,80
Armoire	190,60	192,10

## - Prestations Optionnelles :

	2018	2019
Télésurveillance des installations	451,35	454,90

### 37) CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « SIGNALISATION LUMINEUSE »

L'actualisation pour 2019 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » est mineure. Ces dernières ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 8 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Pour l'essentiel, ces modifications portent sur :

- l'ajout d'un article 14 sur les avis techniques et sur les projets ;
- la modification de l'article 16 « Rapport annuel d'exploitation » par lequel le SDEC ÉNERGIE rend compte, annuellement à chaque collectivité membre, de sa mission à travers un rapport annuel d'exploitation. Le contenu de ce rapport est complété comme suit :
  - Indication du taux de panne annuel en remplacement du compte-rendu des interventions ;
  - le rajout du nombre de DT, DICT, DT-DICT conjointes et ATU traitées dans l'année ;
  - la liste des travaux réalisés plutôt que d'un bilan annuel.
- la mise à jour des aides et contributions financières et de leurs conditions générales, ainsi que les forfaits, ont été supprimés dans ce document. Il est fait référence à la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE traitant ces aspects.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

### BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES - TARIFICATION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

### 38) TARIFICATION

Pour tenir compte des exigences budgétaires applicables aux services publics industriels et commerciaux, il est dorénavant précisé que le coût à la minute s'entend Toutes Taxes Comprises (TTC).

Ouverture d'un compte Mobisdec	
par badge	<b>10 € TTC</b>
<b>Paliers de puissance (P)</b>	<b>Coût à la minute TTC</b>
1 kVA < Puissance ≤ 4 kVA	<b>1 cts €</b>
4 kVA < Puissance ≤ 8 kVA	<b>2 cts €</b>
8 kVA < Puissance ≤ 15 kVA	<b>4 cts €</b>
15 kVA < Puissance ≤ 30 kVA	<b>6 cts €</b>
30 kVA < Puissance ≤ 55 kVA	<b>20 cts €</b>
Puissance > 55 kVA	<b>30 cts €</b>
Majoration pour immobilisation du service	<b>10 cts €</b>

### **39) CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES »**

L'actualisation pour 2019 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » sera proposée au Comité Syndical. Ces dernières ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 9 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Cette adaptation porte essentiellement sur :

- Le dépannage et la réparation : ajout d'un niveau d'intervention (en moins d'1 heure) ;
- La mise à jour des moyens d'accès aux infrastructures de recharge : fin du SVI, nouvel applicatif de paiement en ligne ;
- La suppression des annexes (aides et forfait) : référence directe au guide des aides et contributions financières en cours ;
- Le coût de la recharge : précision du TTC ;
- Les conditions d'utilisation du service : suppression de la disposition de remboursement du solde suite au décès ;
- La précision sur le principe de tarification – notion de puissance moyenne sur la durée de la charge ;
- L'ajout d'un article sur le dispositif de médiation, rendu obligatoire par la législation.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

### **ENERGIES RENOUVELABLES - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

L'actualisation pour 2019 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Energies Renouvelables » sera proposée au Comité Syndical. Ces dernières ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 10 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Elle porte essentiellement sur :

- Une réécriture des domaines d'actions : Production d'électricité / Production de chaleur / Production de biogaz.
- La simplification de la procédure de transfert : proposition de supprimer la référence au type d'énergie renouvelable dans la délibération de transfert de compétence.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

**RESEAUX PUBLICS DE CHALEUR ET/OU DE FROID - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

L'actualisation pour 2019 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « réseaux publics de chaleur et/ou de froid » sera proposée au Comité Syndical. Ces dernières ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 11 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Elle porte essentiellement sur la précision de la durée d'amortissement des biens constituant les réseaux de chaleur (30 ans), en concordance avec la délibération du Comité syndical du 13 décembre 2018.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre cette proposition à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

**CONTRIBUTION A LA TRANSITION ÉNERGETIQUE - CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES**

L'actualisation pour 2019 des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Contribution à la Transition Énergétique » sera proposée au Comité Syndical. Ces dernières ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, en annexe 12 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Cette adaptation porte essentiellement sur :

- Une clarification du découpage entre la convention cadre prévu dans les statuts du SDEC ÉNERGIE, le programme d'actions cadre et les plans d'actions annuels ;
- Des règles plus précises quant au choix des actions que la collectivité doit arrêter : obligation de réaliser un CEP et au moins 1 action conduite par le syndicat dans chaque plan annuel ;
- La modification des modalités de financement des actions : calage sur une année civile, pas de report possible ;
- La modification des modalités de versement de l'aide : en une seule fois en fin d'année.

*Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions à l'approbation du Comité Syndical du 4 avril 2019.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS lève la séance à 12h00.

Le Président de séance,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON

**ANNEXE**

N°	OBJET
1	Dépenses entre 5 000 € HT et 50 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT